



# CONVOCAATION

## Séance du conseil communal

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

**Jeudi, le 05 septembre 2024 à 09:00 heures**

en la salle de réunion de la maison communale à Niederfeulen afin de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

### Séance publique

- 1) Saisine du conseil communal dans le cadre d'une modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général « Rue de la Fail » à Niederfeulen
- 2) Saisine du conseil communal dans le cadre d'une modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général « stand de tir » à Niederfeulen
- 3) Congé politique – répartition des heures supplémentaires disponibles
- 4) Confirmation de règlements de circulation temporaires
- 5) Fixation du taux de perception de l'impôt commercial pour l'année 2025
- 6) Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2025
- 7) Demandes de subsides
- 8) Informations du collège des bourgmestre et échevins sur les projets en cours et les dossiers d'actualité et questions des conseillers communaux

Feulen, le 29 août 2024

le président,



le secrétaire,

